

# TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

## RÉGIME DU RÉEL NORMAL - MINI RÉEL

MODELE OBLIGATOIRE  
(Article 287 du C.G.I.)**PÉRIODE DE DÉCLARATION**

DEC 2019

**Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**Accueil du public : horaires d'ouverture sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique «Nous contacter»

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée  
**au plus tard le**

24  
JAN

SIE ROUEN EST  
QUAI JEAN MOULIN  
BP 1002  
76037 ROUEN CEDEX 1

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement  
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SAS ZETA  
67 Rue Charles LINDBERGH  
BP 90  
76520 BOOS

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime	
760 08 01	3 31170	92	1219	51	651	EM	3311709201121911
FIR 2 9 8 2 3 1 6 9 5 8 6			0 0 0 1 1 8				
Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM)							
N° d'identification de l'établissement (SIRET)							

**ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art. 1693 ter du CGI), celles-ci doivent coher impérativement la case ci-contre** (y compris la société tête de groupe en tant que membre)

0005

**Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration «néant»), veuillez cocher la case droite**

0010

**MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)****PAIEMENT, DATE, SIGNATURE**

Date : 20/01/2020 Signature :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Paiement par virement bancaire : Paiement par imputation \* : \* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts).**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Somme :

Date :

N° PEC

N° d'opération

**Pénalités**

Taux 5 %

9005

Taux %

9006

Taux %

9007

Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre

Date de réception

**CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE**

Vous pouvez déclarer et payer votre TVA par transfert de fichier ou par internet.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « professionnels ».

**A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES**

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services .....	0979	29 167	04	Exportations hors UE .....	0032	
02	Autres opérations imposables .....	0981		05	Autres opérations non imposables .....	0033	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires..... (article 283-2 du Code général des impôts)	0044		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	0047	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes BtoB	0034	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....	0031		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030		07	Achats en franchise .....	0037	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou de prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
3C	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations ...(Important : cf. notice)	0039	

**B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER**

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due	
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>				
08	Taux normal 20 % .....	0207	29 167	5 833
09	Taux réduit 5,5 % .....	0105		
9B	Taux réduit 10 % .....	0151		
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>				
10	Taux normal 8,5 % .....	0201		
11	Taux réduit 2,1 % .....	0100		
12	.....			
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>				
13	Anciens taux .....	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A).....	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser .....			0600
5B	Somme à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro).....			0602
				5 833
				0046
				0035
				0038

16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)  
 7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation  
 17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires  
 18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

**La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1% déclarées sur l'annexe 3310A.**

**TVA DÉDUCTIBLE**

19	Biens constituant des immobilisations .....	0703	
20	Autres biens et services .....	0702	410
21	Autre TVA à déduire .....	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice] .....		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration .....	8001	432
2C	Somme à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro).....	0603	
			842
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent <input type="text"/> %		
			0710

**CRÉDIT**

25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16) .....	0705	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G.....	8005	0
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	

**TAXE À PAYER**

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 23) .....		4 991
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A .....	9979	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29).....	9991	0
32	Total à payer (lignes 28 + 29 - AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		4 991

**Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.**

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).